

RCS : MEAUX Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01897 Numéro SIREN : 805 287 497 Nom ou dénomination : A. BAT
--

Ce dépôt a été enregistré le 02/10/2019 sous le numéro de dépôt 10864



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Taux de date du service

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
A. BAT 8 AV DU MARECHAL FOCH 77500 CHELLES			
SIRET	8 0 5 2 8 7 4 9 7 0 0 0 1 2	Méti :	
Adresse du principal établissement:		N° de déclaration de changement:	
		N° de déclaration de commerce de MEAUX	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Construction d'autres bâtiments	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---------------------------------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	37 628	Bénéfice imposable à 28%	36 880	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	38 120			

2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%
	PV à long terme imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%
	Autres PV imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
---	--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%
--

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Cabinet HZESSI André 3, Avenue Marcel Dassault EI des Penouillères 93360 NEUILLY PLAISANCE Tél: 01 43 00 07 36	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 03102018 Lieu: CHELLES
	Qualité et nom du signataire: Gérant YUNUS ANAR
	Signature:
Tél:	

13510864

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065-SD

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS				
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e		
		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾	Total (a à h)			

[illegible]

H	DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	72 224	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

2018	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01/ 01 au 31 / 12 ou au titre de l'année N			
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé :		Néant	
A. BAT 805287497 Désignation et n° siren de la société tête de groupe			
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes			PME au sens communautaire
I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
CIC	5 617		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		72 224	
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail		72 224	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	





RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2017 ou exercice

Désignation de l'entreprise A. BAT
Adresse 8 AV DU MARECHAL FOCH 77500 CHELLES

du _____
au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		1 049
Total		1 049

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices Imposables ⑨	
- de l'exercice . 2017 . . (total col. 9 + total col. 10) ⑩	1 049	- de l'exercice . 2017 . . ⑩	78 589
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	

Nom et qualité du signataire YUNUS ANAR
Gérant

À CHELLES, le 03102018
Signature.

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

A. BAT

8 AV DU MAPECHAL FOCH 77500 CHELLES

80528749700012

4120B

Adresse du siège social si différente

I. Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	112 628
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II. Bénéfices soumis au taux réduit

g Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois /12	38 120
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	38 120
j Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k	38 120

l **III. Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)**

74 508

m **IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)**

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2018

Désignation de l'entreprise <u>A. BAT</u>										Néant ☐ *										
Adresse de l'entreprise <u>8 AV DU MARECHAL FOCH 77500 CHELLES</u>																				
SIREN <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td>8</td><td>0</td><td>5</td><td>2</td><td>8</td><td>7</td><td>4</td><td>9</td><td>7</td> </tr> </table>												8	0	5	2	8	7	4	9	7
8	0	5	2	8	7	4	9	7												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td>1</td><td>2</td> </tr> </table> Durée de l'exercice précédent * <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td> </td><td> </td> </tr> </table>												1	2							
1	2																			
Exercice N clos le <u>31/12/2017</u>																				
ACTIF																				
										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010		012													
			Autres *		014		016													
	Immobilisations corporelles *		028	94 193	030	35 014	59 179													
	Immobilisations financières * (1)		040	1 650	042		1 650													
	Total I (5)		044	95 843	048	35 014	60 829													
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052														
		Marchandises *		060		062														
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	257	066		257													
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	278 892	070		278 892												
		Autres * (3)		072	67 877	074		67 877												
	Valeurs mobilières de placement		080		082															
	Disponibilités		084	20 463	086		20 463													
	Charges constatées d'avance *		092		094															
Total II		096	367 488	098		367 488														
Total général (I+II)										110	463 331	112	35 014	428 318						
PASSIF																				
										Exercice N 1		NET								
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *								120	10 000										
	Écarts de réévaluation								124											
	Réserve légale								126	1 000										
	Réserves réglementées *								130											
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *								131		)	132								
	Report à nouveau								134	62 826										
	Résultat de l'exercice								136	78 589										
	Provisions réglementées								140											
	Total I								142	152 415										
Provisions pour risques et charges								Total II		154										
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées								156	9 586										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164	88										
	Fournisseurs et comptes rattachés *								166	200 637										
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)								169	8 489	)	172	65 591							
	Produits constatés d'avance								174											
Total III								176	275 902											
Total général (I + II + III)										180	428 318									
RENNVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195													
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	55 587												
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	33 000												

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-BSD 2018

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **A. BAT**Néant ☐**A – RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/12/2017

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210					
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214					
		Services *			217		218	1 109 976				
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222					
	Production immobilisée *						224					
	Subventions d'exploitations reçues						226					
	Autres produits						230	366				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	1 110 342				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234				
	Variation de stocks (marchandises) *							236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240				
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	849 552				
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 537	244	5 163				
	Rémunérations du personnel *							250	92 667			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	28 596			
	Dotations aux amortissements *							254	19 465			
	Dotations aux provisions							256				
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259		262				
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260						
Total des charges d'exploitation (II)							264	995 442				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	114 899				
Produits financiers (III)		280			Charges financières (V)		294	258				
Produits exceptionnels (IV)						290	33 000					
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347				300	40 468				
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348									
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	28 585					
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310	78 589				
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	78 589	314					
Régime d'imposition	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318	9 561						
	Provisions non déductibles *				322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	28 585						
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *		248	1 510						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999							
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997				
	Entreprises nouvelles (44. sexties)		986	ZFU-TE (44. octies et octies A)		987			342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	JEI (44. sexties A)		989						
	ZRD (44. terdecies)		127	ZRR (44. quindécies)		138						
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)		990						
	Dont divers	ZFA (44. quaterdecies)		345	Investissements outre-mer		344				350	5 617
		Créance due au report en arrière du déficit				346						
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	112 628			354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356						
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :							360				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	112 628	372				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>A. BAT</u>								Néant ☐ *																																																																																																															
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																							
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																														
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																															
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																															
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																																															
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																															
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		630		634		636																																																																																																															
	Sur stocks et en cours	640		630		644		646																																																																																																															
	Sur clients et comptes rattachés	650		642		654		656																																																																																																															
	Autres provisions pour dépréciation	660		652		664		666																																																																																																															
TOTAL		680		682		684		686																																																																																																															
<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="5">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="5">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td></td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="4">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td colspan="5">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> </tr> <tr> <td colspan="5"></td> <td colspan="5">780</td> </tr> </table>										B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)						Dotations		Reprises							Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				Terrains	710		715		2					Constructions	720		725		3					Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4					Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5					Matériel de transport	750		755		6					Autres immobilisations corporelles	760		765		7					TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD										780				
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																		
	Dotations		Reprises																																																																																																																				
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																	
Terrains	710		715		2																																																																																																																		
Constructions	720		725		3																																																																																																																		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4																																																																																																																		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5																																																																																																																		
Matériel de transport	750		755		6																																																																																																																		
Autres immobilisations corporelles	760		765		7																																																																																																																		
TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD																																																																																																																		
					780																																																																																																																		
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (I)			982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995																																																																																																															
Déficits imputés			983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)			996																																																																																																															
Déficits reportables			984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA																																																																																																																		
Déficits de l'exercice			860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice			129																																																																																																															
Total des déficits restant à reporter			870		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)			800																																																																																																															
VI DIVERS																																																																																																																							
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381																																																																																																															
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *								380																																																																																																															
N° du centre de gestion agréé								388																																																																																																															
Montant de la TVA collectée								374	20 326																																																																																																														
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	77 426																																																																																																														
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399																																																																																																															
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398																																																																																																															
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397																																																																																																															

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entrepris :A.....BAT.....										N° d'arrondissement *																					
Exercice ouvert le ..01/01/2017.. et clos le31/12/2017										Durée en nombre de mois		1	2																		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE																															
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										108	1 109 976																				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										118																					
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										119																					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										105																					
TOTAL 1										106	1 109 976																				
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																															
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										115	15																				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										143																					
Subventions d'exploitation reçues										113																					
Variation positive des stocks										111																					
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										116																					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										153																					
TOTAL 2										144	15																				
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																															
Achats										121	362 441																				
Variation négative des stocks										145																					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										125	465 759																				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										146	21 351																				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										133																					
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										148																					
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										128																					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										135																					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										150	5 950																				
TOTAL 3										152	855 501																				
IV- Valeur ajoutée produite																															
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										137	254 490																				
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																															
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).										117	254 490																				
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																															
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD																															
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										020	X																				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)										022	1 109 976																				
Effectifs au sens de la CVAE *										023																					
Période de référence										024	0	1	/	0	1	/	2	0	1	7	160	3	1	/	1	2	/	2	0	1	7
Date de cessation												/			/																
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs																															
Effectif moyen du personnel *										376																					
dont apprentis										657																					
dont handicapés										651																					
Effectifs affectés à l'activité artisanale										861																					
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.																															
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.																															

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2018

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122017

SIREN

8 0 5 2 8 7 4 9 7

Dénomination de l'entreprise

A. BAT

Adresse (voie)

8 AV DU MARECHAL FOCH

Code postal

77500

Ville

CHELLES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique ANAP Prénom(s) YUNUS
 Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 50
 Naissance: Date 20/06/1974 N° Département TURQUIE Commune HALFETI Pays turquie
 Adresse : N° 44 Voie AVENUE ETOILE D'OR
 Code Postal 77500 Commune CHELLES Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique ERGUN Prénom(s) HUPETIIN
 Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 50
 Naissance: Date 01/01/1975 N° Département TURQUIE Commune BILECIK Pays turquie
 Adresse : N° 2 Voie RUE BEL AIR
 Code Postal 77500 Commune CHELLES Pays FRANCE

SAGE Experts-comptables Janvier 2018 : Etat préparatoire

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

DGFIP N°2033-B-SD 2018

Extension

SAGE Experts-comptables Janvier 2018 : Etat préparatoire.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 201

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31122017

SIREN

8 0 5 2 8 7 4 9 7

Dénomination de l'entreprise

A. BAT

Adresse (voie)

8 AV DU MARECHAL FOCH

Code postal

77500

Ville

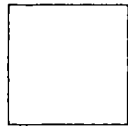
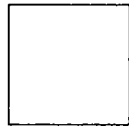
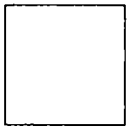
CHELLES

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

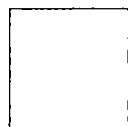
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays

ABAT
8 AVENUE DU MARECHAL FOCH
77500 CHELLES



Etats Comptables et Fiscaux

31/12/2017



Bilan Simplifié

ABAT

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 27/09/19
Tenue de compte EURO

ACTIF	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Exercice précédent
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	94 193	35 014	59 179	63 717
Immobilisations financières	1 650		1 650	1 650
ACTIF IMMOBILISÉ	95 843	35 014	60 829	65 367

Stocks de mat. premières et approv.				
Stocks de marchandises				
Avances et acompt. versés sur comm.	257		257	
Créances clients et comptes rattachés	278 892		278 892	45 147
Autres créances	67 877		67 877	6 374
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilité	20 463		20 463	18 456
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	367 489		367 489	69 978

TOTAL GÉNÉRAL	463 332	35 014	428 318	135 345
----------------------	----------------	---------------	----------------	----------------

PASSIF	Montant net	Exercice précédent
Capital social ou individuel	10 000	10 000
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	1 000	
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	62 826	33 349
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	78 589	30 477
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	152 415	73 826

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
---	--	--

Emprunts et dettes assimilées	9 586	16 200
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	88	
Fournisseurs et comptes rattachés	200 637	11 683
Autres dettes	65 591	33 635
Produits constatés d'avance		
DETTES	275 903	61 519

TOTAL GÉNÉRAL	428 318	135 345
----------------------	----------------	----------------

Compte de Résultat Simplifié

ABAT

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 27/09/19
Tenue de compte EURO

RÉSULTAT COMPTABLE	Export	Montant	Exercice précédent
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services		1 109 976	474 291
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits		366	
PRODUIT D'EXPLOITATION		1 110 342	474 291

Achat de marchandises [y compris droits de douane]			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières et approvisionnements			2 340
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			
Autres charges externes		849 552	313 319
Impôts, taxes et versements assimilés		5 163	
Rémunérations du personnel		87 050	93 418
Charges sociales		34 213	15 116
Dotations aux amortissements		19 465	16 056
Dotations aux provisions			
Autres charges			
CHARGES D'EXPLOITATION		995 442	440 249

RÉSULTAT D'EXPLOITATION		114 899	34 042
--------------------------------	--	----------------	---------------

Produits financiers			
Produits exceptionnels		33 000	1 883
Charges financières		258	204
Charges exceptionnelles		40 468	446
Impôts sur les bénéfices		28 585	4 797

BÉNÉFICE OU PERTE		78 589	30 477
--------------------------	--	---------------	---------------

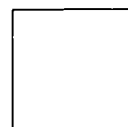
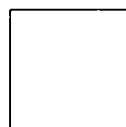
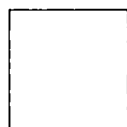
RÉSULTAT FISCAL	Réintégrations	Déductions
Rémunérations et avantages personnels non déductibles		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles	9 561	
Provisions non déductibles		
Impôts et taxes non déductibles	28 585	
Réintégrations diverses	1 510	
Abattement sur le bénéfice		
Déductions diverses		5 617

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		112 628
---	--	----------------

Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficit antérieurs reportables		

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		112 628
---	--	----------------

Détail des comptes



Détail des Comptes

ABAT

Période du 01/01/17 au 31/12/17

Edition du 27/09/19

Tenue de compte EURO

© Sage - Ciel Etats comptables et fiscaux 11.42

Bilan Simplifié (2033A)

	Net 31/12/2017	Net N-1 31/12/2016	Variation	
			En valeur	En %
ACTIF				
Actif Immobilisé				
Immobilisations corporelles	59 179,15	63 717,26	-4 538,11	-7,12
215000 INSTALL. TECH. MAT. OUTIL. IND	8 000,00	8 000,00		
218100 INSTALL. GENE. AGENC. AMENAG.	587,00		587,00	
218200 MATERIEL DE TRANSPORT	85 100,00	77 600,00	7 500,00	9,66
218300 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMAT	505,67	2 215,50	-1 709,83	-77,18
281500 INSTALL TECH. MAT. OUTIL. INDU	-8 000,00	-6 000,01	-1 999,99	-33,33
281810 INSTALLATION GENERALE AGENCEMEN	-32,29		-32,29	
281820 AMORTISSEMENT MAT DE TRANSPORT	-26 799,56	-18 085,12	-8 714,44	-48,19
281830 MATERIEL DE BUREAU	-181,67	-13,11	-168,56	-1285,74
Immobilisations financières	1 650,00	1 650,00	0,00	
275000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSE	1 650,00	1 650,00		
Total I	60 829,15	65 367,26	-4 538,11	-6,94
Actif Circulant				
Av. et acptes versé sur commandes	257,00		257,00	
Clients et comptes rattachés	278 891,54	45 147,44	233 744,10	517,74
411 TOUS LES CLIENTS		45 147,44	-45 147,44	-100,00
Autres créances	67 877,30	6 374,30	61 503,00	964,86
421MOR MORCICEK MEHMET		424,28	-424,28	-100,00
441000 ETATS SUBVENTIONS A RECEVOIR		3 849,00	-3 849,00	-100,00
445666 TVA DEDUCTIBLE 20%		2 101,02	-2 101,02	-100,00
Disponibilités	20 463,06	18 456,04	2 007,02	10,87
512000 BANQUE	10 617,62	10 722,95	-105,33	-0,98
530000 CAISSE	9 845,44	7 733,09	2 112,35	27,32
Total II	367 488,90	69 977,78	297 511,12	425,15
Total général (I + II)	428 318,05	135 345,04	292 973,01	216,46
PASSIF				
Capitaux Propres				
Capital social ou individuel	10 000,00	10 000,00	0,00	
101000 CAPITAL	10 000,00	10 000,00		
Réserve légale	1 000,00		1 000,00	
106100 RESERVE LEGALE	1 000,00		1 000,00	
Report à nouveau	62 826,43	33 349,30	29 477,13	88,39
110000 REPORT A NOUVEAU (SOLDE CREDIT	62 826,43	33 349,30	29 477,13	88,39
Résultat de l'exercice	78 588,72	30 477,13	48 111,59	157,86
TOTAL I	152 415,15	73 826,43	78 588,72	106,45
Dettes				
Emprunts et dettes assimilées	9 586,44	16 199,80	-6 613,36	-40,82
164100 PRET 20 000 _	9 586,44	16 199,80	-6 613,36	-40,82
Av. et acptes reçu sur cdes en cours	88,00		88,00	
Fournisseurs et comptes rattachés	200 637,27	11 683,49	188 953,78	1617,27
401 TOUS LES FOURNISSEURS		11 683,49	-11 683,49	-100,00
Autres dettes	65 591,19	33 635,32	31 955,87	95,01
421CUB CUBAN MUSTAFA		85,28	-85,28	-100,00
421DON DONMEZ MEHMET		1 450,02	-1 450,02	-100,00

Détail des Comptes

ABAT

Période du 01/01/17 au 31/12/17

Edition du 27/09/19

Tenue de compte EURO

© Sage - Ciel Etats comptables et fiscaux 11.42

Bilan Simplifié (2033A)

	Net 31/12/2017	Net N-1 31/12/2016	Variation	
			En valeur	En %
421ESE ESEN MEHMET		2 793,87	-2 793,87	-100,00
421EYU SALAIRE EYUP		850,02	-850,02	-100,00
421MES MESUT SALAIRE		850,02	-850,02	-100,00
431000 SECURITE SOCIALE		7 149,73	-7 149,73	-100,00
437100 PRO BTP		5 883,21	-5 883,21	-100,00
437300 CAISSE DES CONGES PAYES		4 900,28	-4 900,28	-100,00
444000 ETAT IMPOTS SUR LES BENEFICES		4 797,00	-4 797,00	-100,00
445510 TVA A DECAISSER		3 236,59	-3 236,59	-100,00
445715 TVA COLLECTE 20%		1 325,00	-1 325,00	-100,00
455000 ASSOCIES COMPTES COURANTS		314,30	-314,30	-100,00
TOTAL III	275 902,90	61 518,61	214 384,29	348,49
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	428 318,05	135 345,04	292 973,01	216,46

Détail des Comptes

ABAT

Période du 01/01/17 au 31/12/17

Edition du 27/09/19

Tenue de compte EURO

© Sage - Ciel Etats comptables et fiscaux 11.42

Compte Résultat Simplifié (2033B)

	Net	Net N-1	Variation	
	31/12/2017	31/12/2016	En valeur	En %
A - RÉSULTAT COMPTABLE				
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Production vendue de service	1 109 975,92	474 290,70	635 685,22	134,03
704000 TRAVAUX A 20%	51 394,01	148 694,50	-97 300,49	-65,44
704100 TRAVAUX AUTOLIQUIDATION	971 315,01	244 045,58	727 269,43	298,01
704200 TRAVAUX A 10%	87 266,90	81 550,62	5 716,28	7,01
Autres produits	365,93		365,93	
758000 PRODUITS DIVERS GESTION COURAN	15,00		15,00	
791000 TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOI	350,93		350,93	
Total des pdts. d'expl. hors TVA (I)	1 110 341,85	474 290,70	636 051,15	134,11
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de mat. premières		2 339,70	-2 339,70	-100,00
602210 COMBUSTIBLES		2 339,70	-2 339,70	-100,00
Autres charges externes	849 551,77	313 319,09	536 232,68	171,15
604000 ACHATS ETUDES ET PRESTAT. SERV	32 200,87		32 200,87	
605000 ACHATS MATERIEL EQUIPEM. TRAVA		-9 505,80	9 505,80	100,00
606000 ACHATS NON STOCKES DE MAT. PRE	306 484,91	136 492,19	169 992,72	124,54
606100 FOURNITURES NON STOCK. EAU ENE	12 782,93	5 774,41	7 008,52	121,37
606300 FOURNIT. ENTRETIEN & PETIT EQU	8 909,09	390,15	8 518,94	2183,50
606400 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 284,35	2 673,96	-1 389,61	-51,97
606800 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	779,19		779,19	
611000 SOUS-TRAITANCE GENERALE	437 108,91	114 673,67	322 435,24	281,18
613000 LOCATIONS		25 627,06	-25 627,06	-100,00
613200 LOCATIONS IMMOBILIERES	6 050,00	8 400,00	-2 350,00	-27,98
613500 LOCATIONS MOBILIERES	15 301,31		15 301,31	
615000 ENTRETIEN ET REPARATIONS	6 529,12	5 550,15	978,97	17,64
616000 PRIMES D'ASSURANCE	13 427,52	13 124,45	303,07	2,31
618000 DIVERS	4,58		4,58	
622600 HONORAIRES	3 422,07	3 500,00	-77,93	-2,23
622700 FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEU	259,07	63,84	195,23	305,81
622800 DIVERS		270,00	-270,00	-100,00
623000 PUBLICITE PUBLICAT. RELAT. PUB		166,60	-166,60	-100,00
624100 TRANSPORTS SUR ACHATS	72,85	21,50	51,35	238,84
625100 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	879,89	1 102,95	-223,06	-20,22
625700 RECEPTIONS	1 041,34	1 154,09	-112,75	-9,77
625710 NOURRITURE	8,15	303,00	-294,85	-97,31
626000 FRAIS POSTAUX ET TELECOMMUNIC.	1 788,71	2 710,69	-921,98	-34,01
627000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILE	1 216,91	826,18	390,73	47,29
Impôts, taxes et versements assimilés	5 162,52		5 162,52	
635110 TAXE PROFESSIONNELLE	1 537,00		1 537,00	
635400 DROITS D'ENREGISTREMENT ET TIM	3 625,52		3 625,52	
Rémunérations du personnel	87 049,68	93 417,65	-6 367,97	-6,82
641000 REMUNERATIONS DU PERSONNEL	72 224,50	62 156,22	10 068,28	16,20
641200 CONGES PAYES		13 047,69	-13 047,69	-100,00
641400 INDEMNITES PANIER	8 622,00	8 015,00	607,00	7,57
641410 INDEMNITES KM	11 820,18	13 504,27	-1 684,09	-12,47
648000 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL		435,47	-435,47	-100,00
649000 CICE	-5 617,00	-3 741,00	-1 876,00	-50,15
Charges sociales	34 213,10	15 116,10	19 097,00	126,34
645100 COTISATIONS A L'URSSAF	6 258,03	5 496,80	761,23	13,85
645200 COTISATIONS AUX MUTUELLES	3 565,42	341,01	3 224,41	945,55
645300 COTISATIONS AUX CAISSES RETR.	6 291,24	3 634,42	2 656,82	73,10
645400 COTISATIONS AUX ASSEDIÉS	2 985,83	5 541,58	-2 555,75	-46,12
645500 CIBTP CAISSE DES CONGES PAYES	15 112,58		15 112,58	
647500 MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE		102,29	-102,29	-100,00
Dotations aux amortissements	19 465,28	16 056,22	3 409,06	21,23
681120 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 465,28	16 056,22	3 409,06	21,23
Total des charges d'exploitation (II)	995 442,35	440 248,76	555 193,59	126,11
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	114 899,50	34 041,94	80 857,56	237,52

Détail des Comptes

ABAT

Période du 01/01/17 au 31/12/17

Edition du 27/09/19

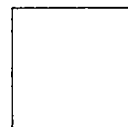
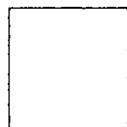
Tenue de compte EURO

© Sage - Ciel Etats comptables et fiscaux 11.42

Compte Résultat Simplifié (2033B)

	Net	Net N-1	Variation	
	31/12/2017	31/12/2016	En valeur	En %
PRODUITS ET CHARGES DIVERSES				
Produits exceptionnels (IV)	33 000,03	1 882,79	31 117,24	1652,72
770000 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,03	0,65	-0,62	-95,38
771000 PRODUITS EXCEPT. SUR OPER. GES		1 882,14	-1 882,14	-100,00
775200 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	33 000,00		33 000,00	
Charges financières (V)	257,90	204,13	53,77	26,34
661600 INTERETS BANC. & SUR OPER. FIN	250,40	204,13	46,27	22,67
661810 DES DETTES COMMERCIALES	7,50		7,50	
Charges exceptionnelles (VI)	40 467,91	446,47	40 021,44	8963,97
670000 CHARGES FINANCIERES	0,41	0,47	-0,06	-12,77
671000 CHARG. EXCEPT. SUR OPERAT. GES	7,50		7,50	
671200 PENALITES AMENDES FISC. & PENA	1 510,00	446,00	1 064,00	238,57
675200 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	38 950,00		38 950,00	
Impôts sur les bénéfices (VII)	28 585,00	4 797,00	23 788,00	495,89
695000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	28 585,00	4 797,00	23 788,00	495,89
2 - BÉNÉFICE ou PERTE	78 588,72	30 477,13	48 111,59	157,86
B - RESULTAT FISCAL				
Réintégrations				
Amortissements excédentaires et non ded.	9 561,00		-9 561,00	-100,00
Impôts et taxes non déductibles	28 585,00		-28 585,00	-100,00
695000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	28 585,00		-28 585,00	-100,00
Divers	1 510,00		-1 510,00	-100,00
Déductions				
Abatt sur bénéf et exonérat* des ent. nviles				
Divers		5 617,00	-5 617,00	-100,00
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANT				
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	112 627,72		112 627,72	
Déficits				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	112 627,72	0,00	112 627,72	

Annexe



Immobilisations - Amortissements

ABAT

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 27/09/19
Tenue de compte EURO

IMMOBILISATIONS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel	8 000			8 000
Inst. générales, agencements et divers		587		587
Matériel de transport	77 600	55 000	47 500	85 100
Autres immobilisations corporelles	2 216		1 710	506
Immobilisations financières	1 650			1 650
TOTAL GÉNÉRAL	89 466	55 587	49 210	95 843

AMORTISSEMENTS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel	6 000	2 000		8 000
Inst. générales, agencements et divers		32		32
Matériel de transport	18 085	17 264	8 550	26 800
Autres immobilisations corporelles	13	169		182
TOTAL GÉNÉRAL	24 098	19 465	8 550	35 014

Relevé des Provisions - Amortissements dérogatoires

ABAT

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 27/09/19
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				
--------------------------------------	--	--	--	--

Prov. pour dépréciation sur immo.				
Prov. pour dépréc./stocks et en cours				
Prov. pour dépréciation sur clients et comptes rattachés				
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				

TOTAL GÉNÉRAL				
----------------------	--	--	--	--

A BAT
SARL au capital 10 000.00€
8 Avenue Marechal Foch
77500 CHELLES
RCS : 805 287 497

RAPPORT DE GESTION

Assemblée générale ordinaire annuelle du 30 Octobre 2018 à 14h00
(Exercice clos le 31 Décembre 2017)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis aujourd'hui en assemblée générale ordinaire annuelle, afin de soumettre à votre approbation, après lecture de notre rapport portant sur la situation de la société pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017, les comptes annuels dudit exercice.

ACTIVITE DE LA SOCIETE :

- Au cours de l'exercice susmentionné, l'activité de la société a été la suivante :
Bâtiment.

Ces différents éléments rappelés, nous allons vous présenter les comptes de la société. Une nouvelle présentation et de nouvelles méthodes d'évaluation ont été adoptées pour leur établissement, à savoir : la méthode des coûts historiques.

Ils font ainsi apparaître un bénéfice net de 78589.00 Euros.

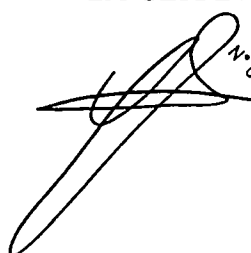
Nous vous précisons, en outre, qu'aucune dépense visée par l'article 39-4 du Code général des impôts n'est incluse dans les comptes qui vous sont présentés.

Nous vous rappelons, par ailleurs, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices écoulés.

Nous vous demanderons également de donner quitus de sa gestion à votre gérant.

Souhaitant que toutes ces propositions emportent votre agrément, nous vous invitons à voter les résolutions correspondantes.

LA GERANCE


N° de Réception :
REÇU LE
02 OCT. 2019
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX

A BAT
SARL au capital 10 000.00€
8 Avenue Marechal Foch
77500 CHELLES
RCS : 805 287 497

PROCES-VERBAL
de l'assemblée générale ordinaire annuelle
Du 30 octobre 2018 à 14h00

L'an deux mille dix Huit, le 30 octobre à 14h00, les associés de la société, se sont réunis au siège de la société sur convocation du gérant en date du 08 octobre 2018.

L'assemblée est présidée par Mr ANAR Yunus en qualité de gérant associé.

Le président constate que tous les associés sont présents,

à savoir :

Monsieur ANAR Yunus propriétaire de 50 parts numérotées de 01 à 50.
Monsieur ERGUN Nurettin propriétaire de 50 parts numérotées de 51 à 100;

Total des parts présentes 100 parts soit (la totalité) (100 %) du capital social.

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- les A.R. des lettres de convocation;
- le rapport de gestion relatif aux opérations de l'exercice écoulé;
- le rapport spécial du gérant relatif aux conventions intervenues en vertu de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966;
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan, ainsi que l'annexe de l'exercice écoulé;
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Monsieur le Président indique que les documents requis par la loi ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration. Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- examen des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2017;
- quitus à la gérance ;
- approbation des charges non déductibles ;
- affectation des résultats de l'exercice ;
- conventions de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966;
- questions diverses;
- pouvoirs pour effectuer les formalités légales.

1. The first part of the paper is devoted to a general discussion of the problem of the existence of a solution of the system of equations (1) for arbitrary values of the parameters α and β .

2. In the second part of the paper we shall consider the case of a solution of the system of equations (1) for arbitrary values of the parameters α and β .

3. In the third part of the paper we shall consider the case of a solution of the system of equations (1) for arbitrary values of the parameters α and β .

4. In the fourth part of the paper we shall consider the case of a solution of the system of equations (1) for arbitrary values of the parameters α and β .

5. In the fifth part of the paper we shall consider the case of a solution of the system of equations (1) for arbitrary values of the parameters α and β .

6. In the sixth part of the paper we shall consider the case of a solution of the system of equations (1) for arbitrary values of the parameters α and β .

7. In the seventh part of the paper we shall consider the case of a solution of the system of equations (1) for arbitrary values of the parameters α and β .

8. In the eighth part of the paper we shall consider the case of a solution of the system of equations (1) for arbitrary values of the parameters α and β .

9. In the ninth part of the paper we shall consider the case of a solution of the system of equations (1) for arbitrary values of the parameters α and β .

10. In the tenth part of the paper we shall consider the case of a solution of the system of equations (1) for arbitrary values of the parameters α and β .

11. In the eleventh part of the paper we shall consider the case of a solution of the system of equations (1) for arbitrary values of the parameters α and β .

12. In the twelfth part of the paper we shall consider the case of a solution of the system of equations (1) for arbitrary values of the parameters α and β .

Il donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du rapport du gérant relatif à l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 Décembre 2017, l'assemblée générale approuve lesdits documents tels qu'ils lui ont été présentés.

Dès lors, quitus de sa gestion est donné au gérant pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Le résultat (bénéfice net de 78589 Euros) de l'exercice sera reporté au crédit de la société pour l'exercice suivante.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les conventions intervenues en vertu de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 au cours de l'exercice écoulé entre Monsieur ANAR Yunus et Monsieur ERGUN Nurettin.

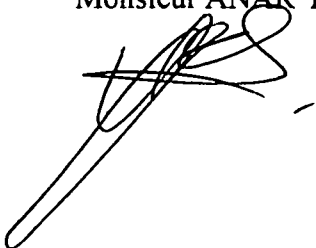
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Après lecture du rapport de la gérance, l'assemblée prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16h15.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la gérance et les associés présents.

Le Gérant
Monsieur ANAR Yunus

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the left.

l'associé
Monsieur ERGUN Nurettin

A handwritten signature in black ink, appearing as a series of connected loops and a final horizontal stroke.